



Le 9 février 2026

CHENNEVIÈRE MALEZIEUX
Lycée Professionnel

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil d'Administration qui se déroulera le :

*Mardi 17 Février à 18h00
Salle des conseils*

Ordre du jour

1. *Questions pédagogiques et éducatives*

- Préparation rentrée 2026
- Effectifs/ Structures
- DHG / Postes

2. *Questions matérielles et financières*

- Contrats et Conventions

3. *Questions diverses*

Les questions doivent parvenir 48 heures avant le CA au secrétariat de la Proviseure.

Les documents préparatoires vous sont adressés par mail, un exemplaire papier sera fourni le jour de la séance, veuillez contacter le secrétariat de l'établissement si vous souhaitez un envoi au préalable par courrier de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations

F. BRUGUE
Proviseure

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 25 Novembre 2025

Questions Pédagogiques et éducatives

Installation du CA

18h15, ouverture du conseil par Madame Brugue la Proviseure. Lecture de l'ordre du jour.
Présentation des membres Titulaires et suppléants. Présentation des différentes commissions et missions ainsi que du conseil pédagogique.
Précision est donnée sur le rôle de la commission d'« appel d'offre » suite à une demande des représentants de parents d'élèves.
Le Quorum de 15 est atteint : 24 votants présents.

Règlement Intérieur du CA

Différents points du RI sont parcourus, pour rappel, par Mme Bgugue.

Vote sur le RI : Adopté à l'unanimité.

Point sur l'article 10 du RI : Création et Délégation de la Commission Permanente

- Proposition : Créer une commission permanente du conseil d'administration, déléguée spécifiquement à la validation des dons faits à l'établissement.
 - Motivation : Les dons n'impactent pas fortement la gestion générale, donc la validation ne nécessite pas la réunion de l'ensemble du conseil.
 - Rôle élargi : La commission pourra être réunie sur d'autres sujets, notamment en préparation des conseils d'administration, ou sur tout point demandant plus de débat durant l'année.
- Mise en place de la commission permanente avec mission dédiée aux dons.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.

Questions matérielles et financières

Contrats et conventions

Mme Rughoo, secrétaire générale, présente les dossiers.

- 1) Contrats d'entretien espaces verts : Contrat renouvelé avec une association d'insertion sociale, La Régie de Quartier, coût annuel 8 794€, augmentation légère mais jugée justifiée par la qualité du travail.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.

- 2) Contrat téléphonie : Problèmes récurrents avec l'opérateur actuel (Bouygues), proposition de passer à Teliacom (déjà mainteneur), coût similaire, avantage d'un interlocuteur unique.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.

- 3) Hilti : Service pédagogique, renouvellement de matériel sous location, avantage du remplacement rapide en cas de panne de meuleuses, tarif équivalent.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.

- 4) Surveillance natation : Vacance d'un BESAN obligatoire financée par l'association sportive du lycée pour permettre l'accès au bassin des licenciés.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.

- 5) Convention avec les pupilles de l'enseignement public de Paris et dispositifs relais pour l'accueil d'élèves en décrochage, visant à élargir l'offre éducative.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.

- 6) Convention avec la Croix-Rouge Fr. pour accueil de stagiaires infirmiers, importance de la découverte du milieu scolaire.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.

- 7) Ligue de l'Enseignement / Associations : Mise à disposition de salles pour projets pédagogiques, mentorat (Association C'est Possible), interventions associatives (Maison des Ensembles, etc.).

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.

DBM pour vote (prélèvement sur fonds de roulement 2025)

Budget 2025 : Ajustements et Prélèvements

DBM (Décision Budgétaire Modificative) : Prélèvement sur fonds de roulement de 7 000€ pour le service OPC (investissements, réparations matérielles de cuisine). Prélèvement de 5 000€ pour service restauration (anticipation des besoins, repas de Noël, principe de prudence).

Clarification : Explications données sur le fonctionnement des prélevements et la gestion des réserves.

Vote : Autorisation adoptée à l'unanimité.

Budget 2026

Présentation faite par Mme Rughoo.

Principes budgétaires : Respect de l'équilibre et de la sincérité budgétaire.

Recettes principales : Dotation globale de fonctionnement (DGFL) de la région (augmentation de 3,50% basée sur les effectifs N-1, total 131 160€), subventions régionales et d'État, taxe d'apprentissage, CFA complètent les recettes.

Répartition des dépenses :

- 57% pédagogie (74 399€)
- 40% administration/logistique (52 600€)
- 3% vie de l'élève (4 159€)

Dotation solidarité : 9 000€ reçus, 4 159€ affectés à la vie de l'élève pour compenser la baisse des fonds sociaux.

Budget global : 811 417,73€, affecté principalement aux services pédagogiques, administration, restauration (autofinancée par usagers).

Services détaillés :

- Pédagogie : financement via DGF, Greta, taxe apprentissage, subventions, États, CFA.
- Vie de l'élève : aides sociales, subventions, compensation repas tarif réduit.
- Logistique : DGF, loyers Greta, prestations (location amphithéâtre, repas VIP), taxe balayage, entretien espaces verts.
- Restauration : autofinancement, subventions, versements régionaux, fonds commun, contribution à l'investissement.
- Projets d'investissement : Achat d'un distributeur de plateau pour fluidifier l'accès à la cantine, budget anticipé <15 000€, prélèvement sur fonds de roulement de 20 000€.

- Points Divers et Questions

- Remboursement Pass Imaginaire : Discussion autour de la possibilité d'un remboursement par la mairie, du reste à charge, pour les élèves sans titre de transport, enjeu social fort.
- Questions des participants : Clarifications sur la répartition des budgets, fonctionnement des subventions, mécanismes régionaux pour certaines dépenses (protection hygiénique, repas à tarif réduit).

La répartition de budget 2026 est présentée avec un déficit de 20 000 euros, pour approbation.

Vote : approuvé Pour 23, abstention 1.

Autorisation de réaliser un Prélèvement de 20 000 euros.

Vote : Autorisation adoptée à l'unanimité.

Vote de la part de la contribution budget SRH pour achat hors alimentaire

16% de part de contribution SRH.

Vote : Autorisation adoptée à l'unanimité.

Clôture du Conseil d'Administration : 19h30.

Résumé :

Votes et Approbations

Toutes les propositions soumises (création de la commission permanente, contrats, conventions, prélèvements budgétaires, budget 2026) ont été adoptées.

Document V1 édité le 27/01/26

Synthèse des dotations

Niveau	Cout formation	Cout Option Obligatoire	Cout Autres options	Total
3EME	35	0	0	35
CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	91	0	0	91
CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	91	0	0	91
BAC PRO 3 ANS : 2NDE PRO (OU 1ERE ANNEE)	128,4	0	0	128,4
BAC PRO 3 ANS : 1ERE PRO (OU 2EME ANNEE)	192,1	0	0	192,1
BAC PRO 3 ANS : TERM PRO (OU 3EME ANNEE)	173,65	0	0	173,65
BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 1ERE ANN.	94	0	0	94
BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 2EME ANN.	94,5	0	0	94,5
Total	899,65	0	0	899,65

Heures statutaires	9	Marges et dispositifs	78	Pondérations	46
UNSS	9	PU-Classe relais	22	STS et assimilés	46
		PU-Complément dotation 3ème prépa-métiers	2		
		PU-Dispositif UPE2A LP-SEP-EREA	24		
		PU-Dispositif UPE2A NSA LP-SEP-EREA	18		
		PU-Marge UPE2A	12		

DGH	1 032,65
dont HP	845
dont HSA	187,65

-Page 250-
Notification de dotation RS 2026
0750783U - LP CHENNEVIERE MALEZIEUX PARIS 12E ARRONDISSEMENT

Détail des structures et dispositifs financés

3EME										
Formation	Seuil	Coût unitaire	Capacité	Eff Constat	Eff Retenu	Nb div ou grp financés	Coût formation	Coût dédoubl.	Coût vol. compl.	Total
3EME PREPA-METIERS	24	35	24	24	23	1	35	0	0	35
										35

CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE										
Formation	Seuil	Coût unitaire	Capacité	Eff Constat	Eff Retenu	Nb div ou grp financés	Coût formation	Coût dédoubl.	Coût vol. compl.	Total
1CAP2 OUTILLAGES A DECOUPER ET EMBOUTIR	30	37	15	16	13	1	37	0	0	37
1CAP2 REAL.IND.CHAUD. SOUD, OP,A CHAUDR,	30	37	24	24	21	1	37	17	0	54
										91

CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE										
Formation	Seuil	Coût unitaire	Capacité	Eff Constat	Eff Retenu	Nb div ou grp financés	Coût formation	Coût dédoubl.	Coût vol. compl.	Total
2CAP2 OUTILLAGES A DECOUPER ET EMBOUTIR	30	37	12	17	11	1	37	0	0	37
2CAP2 REAL.IND.CHAUD. SOUD, OP,A CHAUDR,	30	37	23	22	21	1	37	17	0	54
										91

BAC PRO 3 ANS : 2NDE PRO (OU 1ERE ANNEE)										
Formation	Seuil	Coût unitaire	Capacité	Eff Constat	Eff Retenu	Nb div ou grp financés	Coût formation	Coût dédoubl.	Coût vol. compl.	Total
2NDPRO MET.PIL.MAINT.INS T.AUTO,2NDE COMM	24	30	24	34	24	1	30	0	19,2	49,2
2NDPRO MET.PIL.MAINT.INS T.AUTO,2NDE COMM - CAPA 18	18	30	18		18	1	30	0	0	30
2NDPRO MET.REAL.ENS.ME C.IND,2NDE COMMUNE	24	30	24	21	24	1	30	0	19,2	49,2
										128,4

Notification de dotation RS 2026

0750783U - LP CHENNEVIERE MALEZIEUX PARIS 12E ARRONDISSEMENT

BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 1ERE ANN.										
Formation	Seuil	Coût unitaire	Capacité	Eff Constat	Eff Retenu	Nb div ou grp financés	Coût formation	Coût dédoubl.	Coût vol. compl.	Total
1BTS2 CONCEPT,& REAL.CHAUDRON NERIE IND.	35	33	24	22	23	1	33	17,5	0	50,5
1BTS2 MAINTEN.SYST.OP T.D SYST.ASC.ELEV.	35	32,5	24	23	22	1	32,5	11	0	43,5

BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 2EME ANN.										
Formation	Seuil	Coût unitaire	Capacité	Eff Constat	Eff Retenu	Nb div ou grp financés	Coût formation	Coût dédoubl.	Coût vol. compl.	Total
2BTS2 CONCEPT,& REAL.CHAUDRON NERIE IND.	35	33	24	22	20	1	33	17,5	0	50,5
2BTS2 MAINTEN.SYST.OP T.D SYST.ASC.ELEV.	24	32	24	16	16	1	32	12	0	44

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 54 quai de la Rapée - 75012 Paris, représentée par Jean ROUZAUD, en qualité de Directeur au sein de la direction de Maintenance des Equipements et systèmes des Espaces, ci-après dénommée « M2E ».

Et :

Lycée Chennevière-Malézieux, situé au 35 avenue Ledru Rollin - 75012 Paris, représenté par Phillippe Domenech en qualité de Directeur délégué aux formations

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à structurer un partenariat entre M2E et l'établissement Chennevière-Malézieux en vue de :

- Faire découvrir les métiers de la maintenance dans les transports publics
- Favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves de la formation MSPC et Chaudronnier
- Renforcer les liens entre le monde éducatif et l'entreprise par des actions concrètes : (stage, échanges, visite)

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE M2E

- Accueillir un stagiaire issu de la formation MSPC et un stagiaire issu de la formation Chaudronnerie
- Participer à des temps d'échange avec l'équipe pédagogique et à une présentation métier au sein de l'établissement scolaire par an.
- Participer au forum métier organisé par l'établissement de formation (une fois/an).
- Partager des supports (plaquette métier, flyers, vidéos métiers).

Nous essaierons, dans la mesure du possible d'organiser une visite sur l'année d'un centre de maintenance ou bien du centre de formation.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU LYCEE CHENNEVIERE MALEZIEUX

- Identifier des élèves motivés et compatibles avec les attentes de M2E.

- Transmettre l'ensemble des pièces administratives nécessaires à l'établissement des conventions de stage dans les délais impartis, et au plus tard 1 mois avant le début de chaque période de stage.
- Préparer les élèves aux futurs entretiens avec l'entreprise et à découvrir l'environnement professionnel.
- Transmettre à l'entreprise le calendrier des périodes de stages et évènements type forum en début d'année scolaire.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 01/11/2025 et pourra être renouvelée par avenant.

ARTICLE 5 - CONFIDENTIALITÉ

Les informations échangées dans le cadre de cette convention sont confidentielles durant la durée de la convention.

ARTICLE 6 - RÉFÉRENTS DU PARTENARIAT

Pour M2E : Aurélie RIO, Responsable du pôle Politique emploi et développement des compétences,
aurelie.rio@ratp.fr

Pour le lycée Chennevière-Malézieux : Phillippe Domenech en qualité de Directeur délégué aux formations

Fait à Val de Fontenay, le 01/11/2025 En deux exemplaires originaux

Pour la RATP – M2E

Nom, prénom : Jean ROUZAUD

Fonction : Directeur de la direction M2E

Signature :



Pour le lycée Chennevière-Malézieux :

Nom, prénom :

Fonction:

Signature

Pour une communication égalitaire entre les femmes et les hommes :
Nos documents intègrent les recommandations du Haut-Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes émises dans le guide pratique « Pour une communication publique sans stéréotype de sexe ».

ENTRE :

Raison sociale : **CIDFF de Paris** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris)

ET : **Lycée professionnel Chennevière Malézieux**
33, avenue Ledru Rollin 75012 Paris

Adresse : 17 rue Jean Poulmarch 75010 Paris

Représenté par Frédérique BRUGUE
En sa qualité de Proviseure

SIRET : 489 376 566 00035

Code APE : 9499Z

Contacts : ce.0750783@ac-paris.fr
01 43 45 54 34

Représenté par : **Julie VELLA**, en sa qualité de
Directrice du CIDFF de Paris

D'autre part,

Contacts : 01 83 64 72 01 jvella@cidffdeparis.fr –
femmesinfo@cidffdeparis.fr

D'une part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**Article 1 : INTITULE, PROGRAMMATION ET CONDITIONS DE DEROULEMENT**

Il est organisé, dans les conditions ci-après,

1- **Une sensibilisation** intitulée :
"Sexisme et violences sexistes et sexuelles"

Dont les objectifs sont les suivants :

- Définir le sexism et les stéréotypes de genre ;
- Identifier les différentes formes de violences sexistes et sexuelles et leurs conséquences sur les victimes;
- Comment réagir face aux violences et comment orienter;

Dates et lieux des intervention :

Dates : 26 janvier 2026

Horaires : 9h30-12h30

Lieu : 33, avenue Ledru Rollin 75012 Paris

Amphithéâtre

Durée : 3 heures

Modalité : Présentiel

Dates et lieux des intervention :

Dates : 13 mars 2026

Horaires : 9h30-12h30

Lieu : 33, avenue Ledru Rollin 75012 Paris

Amphithéâtre

Durée : 3 heures

Modalité : Présentiel

Article 2 : PROGRAMME DE LA SENSIBILISATION

Lycée professionnel Chennevière Malézieux a reçu le programme en amont et y adhère. Lycée professionnel Chennevière Malézieux a la possibilité de le communiquer aux personnes concernées.

Article 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

Conformément au devis préétabli, le prix de l'intervention est de 725€ par intervention.

Soit un total de 1450€

Une facture sera envoyée à Lycée professionnel Chennevière Malézieux à l'issue de la réalisation de l'intervention.

Dans l'hypothèse du report d'une (ou plusieurs) session.s de sensibilisation à l'initiative Lycée professionnel Chennevière Malézieux ou du CIDFF de Paris, la date de facturation est décalée en conséquence.

Le paiement des prestations est effectué sur le compte bancaire du CIDFF de Paris dont les coordonnées figurent ci-dessous :

- Banque : Caisse d'Epargne
- Titulaire du compte : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- IBAN : FR76 1751 5900 0008 0095 2158 460
- BIC : CEPAFRPP751

Article 4 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Lycée professionnel Chennevière Malézieux a reçu, a pris connaissance et adhère aux conditions générales de vente du CIDFF de Paris.

Article 5 : NOMBRE DE PARTICIPANT-E-S

Afin de permettre la bonne réalisation de la sensibilisation, un nombre de participant-e-s minimal et maximal est déterminé :

- Au moins 10 personnes

- Au maximum 50 personnes

Dans le cas où ces conditions ne sont pas réunies, la formatrice pourra annoncer le report de l'intervention. Dans ce cadre, le CIDFF de Paris en informera le plus rapidement possible le/la signataire de la convention au contact indiqué en préambule.

Article 6 : COMPORTEMENT

Tout comportement inadapté et/ou violent autant physiquement que verbalement lors de l'intervention engendrera l'arrêt par la formatrice de l'intervention. Dans ce cadre, le CIDFF de Paris en informera le plus rapidement possible le/la signataire de la convention au contact indiqué en préambule.

Article 7 : SITUATION DE HANDICAP

Le CIDFF de Paris a demandé à Lycée professionnel Chennevière Malézieux si un-e ou plusieurs des inscrit-e-s étaient en situation de handicap et avaient besoin d'une adaptation. Lycée professionnel Chennevière Malézieux a informé le CIDFF de Paris que ce n'était pas le cas.

Article 8 : COMMUNICATION

Lycée professionnel Chennevière Malézieux s'engage à nous communiquer un numéro de téléphone où il/elle sera joignable les jours d'intervention et à nous accueillir en amont de l'heure de début sur place.

Dans ce cadre, Madame BRUGUE, en sa qualité de proviseure, sera joignable les jours d'interventions au 01 43 45 54 34

La formatrice devrait arriver environ 30 minutes en amont de l'intervention

Article 9 : SALLE ET MATERIEL MIS A DISPOSITION AU CIDFF DE PARIS

Lycée professionnel Chennevière Malézieux s'engage à mettre à disposition une salle adaptée au nombre de participant-e-s, dont les personnes en situation de handicap, qui permet le déroulement dans de bonnes conditions et qui remplit les conditions de sécurité.

Lycée professionnel Chennevière Malézieux s'engage à mettre à disposition le matériel suivant durant la totalité de la sensibilisation :

- Un ordinateur permettant de lire les présentations et acceptant les clés USB avec un identifiant pour y accéder
- un système de projection
- Un cable HDMI permettant de relier ordinateur et système de projection
- Une connexion internet
- Une enceinte
- Un tableau blanc/paperboard avec les feutres correspondant à l'usage

Le matériel sera prêt à l'usage à l'heure d'arrivée convenue entre Lycée professionnel Chennevière Malézieux et le CIDFF de Paris.

Article 10 : TRANSMISSION DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les supports utilisés en intervention ne peuvent pas être transmis en amont à Lycée professionnel Chennevière Malézieux. Ils appartiennent au CIDFF de Paris et ne peuvent faire l'objet d'une modification ou d'une réutilisation.

Le CIDFF de Paris ne pourra pas remettre les supports de présentation aux participant-e-s. En revanche, si cela est nécessaire, le CIDFF de Paris distribuera des documents et ressources pédagogiques durant l'animation ou à la fin de la sensibilisation.

Article 11 : OBSERVATION

Le CIDFF de Paris informe Lycée professionnel Chennevière Malézieux que des salarié-e-s, stagiaires et bénévoles du CIDFF de Paris peuvent être amené-e-s à observer l'intervention. Si tel est le cas, le CIDFF de Paris en informera en amont Lycée professionnel Chennevière Malézieux.

Article 12 : SATISFACTION ET DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

Une enquête de satisfaction sera remise en fin de la sensibilisation aux stagiaires afin d'évaluer l'action réalisée. Un retour sera effectué à Lycée professionnel Chennevière Malézieux à la suite de l'intervention sur demande auprès de zviard@cidffdeparis.fr

Le résultat des évaluations sera pris en compte pour l'amélioration de nos pratiques.

Article 13 : ASSURANCE

Les dégradations et sinistres intervenus dans les locaux du client du fait du de la intervenant.e sont couverts par l'assurance du CIDFF de Paris.

Dans le cadre de formations se déroulant dans les locaux extérieurs au client, les participant.e.s sont couverts par l'assurance du CIDFF de Paris pour les seuls dommages corporels causés ou subis par les participant.e.s sur son lieu de déroulement.

Article 14 : RECLAMATION

Le client a la possibilité de faire, à tout moment, une réclamation relative au déroulement de cette formation auprès du CIDFF de Paris.

La réclamation se fait :

- Oralement, par téléphone ou en face-à-face. Dans les deux cas, la réclamation sera reformulée par le CIDFF de Paris au client qui devra confirmer sous forme écrite dans les meilleurs délais ;
- Ou par écrit (courriel ou voie postale) au CIDFF de Paris, 17 rue Jean Poulmarch 75010 Paris – femmesinfo@cidffdeparis.fr

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée à son sa expéditeur.trice dans les meilleurs délais, et dans la mesure du possible par retour de mail.

Article 15 : LITIGES

En cas de litige de quelque nature que ce soit, le Tribunal administratif de Paris est compétent.

Article 16 : RGPD

Conformément aux exigences de l'article 13 du RGPD, aux fins :

- De gestion, d'organisation et d'évaluation des formations du CIDFF de Paris,
- De conformité au référentiel qualité « Qualiopi » mentionné à l'article L6316-3 du code du travail

Lycée professionnel Chennevière Malézieux est informé-e que le CIDFF de Paris est amené à réaliser des traitements de données personnelles sur la base des informations personnelles que Lycée professionnel Chennevière Malézieux aura fourni, à l'occasion de son inscription et de sa participation à la formation mentionnée à l'article 1.

La signature de la présente convention vaut autorisation pour le CIDFF de Paris de collecter, enregistrer, stocker les données nécessaires.

Le CIDFF de Paris prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD, les informations collectées étant réservées à l'usage des services concernés et ne pouvant être communiquées qu'à ces destinataires. Les données collectées seront conservées uniquement le temps nécessaire conformément aux prescriptions légales. Lycée professionnel Chennevière Malézieux bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des informations la/le concernant, qu'il/elle peut exercer en adressant directement une demande à la directrice de l'association (jvella@cidffdeparis.fr). Lycée professionnel

*Convention de sensibilisation entre le CIDFF de Paris
et Lycée professionnel Chennevière Malézieux*

Chennevière Malézieux est informé-e de son droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL, si il/elle estime que la protection de ses données personnelles n'a pas été assurée (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

Fait à Paris, le 21 janvier 2026

POUR LE CIDFF DE PARIS :

Julie VELLA, directrice du CIDFF de Paris
(Cachet et signature)

POUR Lycée professionnel Chennevière Malézieux

Frédérique BRUGUE, Proviseure
(Cachet et signature)



CIDFF de Paris
17 rue Jean Poulmarch - 75010 PARIS
Tél. : 01 83 64 72 01 - Fax : 01 44 52 92 38
Siret 489 376 566 00035 - NAF 9499 Z

GRETA CFA GPI2D
 134 rue d'Aubervilliers
 75019 Paris

Téléphone
01 40 64 13 80

Mail
contact@gpi2d.greta.fr

Site web
www.gpi2d.greta.fr

AVENANT N 7

Il est convenu de modifier la convention constitutive du groupement d'établissements GPI2D signée le 3 octobre 2019 et approuvée par M. le Recteur de l'académie de Paris, au titre de laquelle les établissements figurant en annexe ont adhéré au Greta, en ajoutant l'article suivant :

« Article 5-bis : Retrait d'un établissement adhérent à l'initiative du GRETA

En complément des dispositions prévues à l'article 5 relatives au retrait volontaire d'un établissement adhérent, une procédure de retrait à l'initiative du GRETA est instaurée. Lorsqu'un établissement adhérent ne présente plus d'activité effective au sein du GRETA pendant une période continue d'au moins un exercice budgétaire, et qu'il ne procède pas à la notification de son retrait conformément aux dispositions de l'article 5, le GRETA peut engager une procédure de retrait d'office. Cette procédure débute par l'envoi d'un courrier au chef d'établissement concerné, l'invitant à confirmer, dans un délai de deux mois, soit le maintien de l'établissement au sein du GRETA, soit son retrait. En l'absence de réponse ou d'action dans ce délai, le conseil d'administration du GRETA peut, par délibération motivée, prononcer le retrait de l'établissement du groupement. Ce retrait ne peut intervenir qu'en garantissant la continuité du service public de la formation, la bonne exécution des actions en cours, ainsi que la préservation des intérêts des stagiaires et des apprentis.

Ces modifications prendront effet le 1^{er} janvier 2026.

Les autres dispositions contractuelles restent inchangées. »

Les établissements ci-dessous désignés, adoptent l'avenant à la convention constitutive du Greta Paris Industrie Développement Durable (GPI2D) :

	DESIGNATION ADRESSE	STATUT	DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	SIGNATURE
1	Lycée d'Alembert 22 Sente des Dorées, 75019 Paris	Lycée polyvalent		DOSSOU Raphaël	
2	Lycée Camille Jenatzy 6 rue Charles Hermite, 75018 Paris	Lycée professionnel		TERRANA Jean-Louis	
3	Lycée Chennevière-Malézieux 33-35 avenue Ledru-Rollin, 75012 Paris	Lycée professionnel		BRUGUE Frédérique	
4	Lycée Diderot 61 rue David d'Angers, 75019 Paris	Lycée polyvalent		JÄGER Emmanuel	
5	Lycée Dorian 74 avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris	Lycée polyvalent		DELHOM Pascal	
6	EREA Edith Piaf 316-322 Rue de Belleville, 75020 Paris	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté		GOUJON DE BEAUVIVIER Valérie	

7	Lycée Fresnel - Annexe Friant 19 rue Friant, 75014 PARIS	Lycée polyvalent		AMSALLEM Marie-Véronique	
8	Lycée Galilée 28 rue de Patay, 75013 Paris	Lycée professionnel		LARCHÉ Gérald	
9	Lycée Gaston Bachelard 2 rue Tagore, 75013 Paris	Lycée professionnel		PUECHBROUSSOUS Franck	
10	Lycée Gustave Ferrié 7 rue des Ecluses-Saint-Martin, 75010 Paris	Lycée professionnel		DEL MEDICO Philippe	
11	Lycée Hector Guimard 19 rue Curial, 75019 Paris	Lycée professionnel		BERENGUIER Marie-Laure	
12	Lycée Henri Bergson-Jacquard 2 bis rue Bouret, 75019 Paris	Lycée des métiers		WAJNBERG Laurent	
13	Lycée Jacques Monod 12 Rue Victor Cousin, 75005 Paris	Lycée polyvalent		DE JESUS Frédéric	
14	Lycée Jean Lurçat 48 avenue des Gobelins /121 rue de Patay, 75013 Paris	Lycée polyvalent		AIT BOUALI Kamel	
15	Lycée Leonard de Vinci 20 rue Bourseul 75015 Paris	Lycée des métiers		AUVIGNE Dominique	
16	Lycée Louis Armand 321 rue Lecourbe, 75015 Paris	Lycée polyvalent		MALLEVILLE Geneviève	
17	Lycée Marcel Deprez 39 rue de la Roquette, 75011 Paris	Lycée professionnel		TAVERNIER Alain	
18	Lycée Maria Deraismes 19 Rue Maria Deraismes, 75017 Paris	Lycée professionnel		DALLENNES Jérôme	
19	Collège Marx Dormoy 55 rue Marx Dormoy, 75018 Paris	Collège d'Enseignement Général		QUILICHINI Jean-Paul	
20	Lycée Nicolas Louis Vauquelin 13-21 avenue Boutroux, 75013 Paris	Lycée des métiers		ZERBIB Carole	
21	Lycée Paul Valéry 38 Bd Soult, 75012 Paris	Lycée d'Enseignement Général		RAGUET Adeline	

22	Lycée Pierre-Gilles De Gennes (ENCPB) 11 rue Pirandello 75013 Paris	Lycée Général et Technologique		MACHURE Nora	
23	Lycée Raspail 5 bis avenue Maurice d'Ocagne, 75014 Paris	Lycée des métiers		GALEAZZI Alain	
24	Lycée Saint Lambert 7 rue Clavel, 75019 Paris	Lycée polyvalent		GUERET Jean-Luc	
25	Lycée Théophile Gautier 6 Pl. des Vosges, 75004 Paris	Lycée professionnel		MEDANI Djamel	
26	Lycée Voltaire 101 avenue de la République, 75011 Paris	Lycée Général et Technologique Collège d'Enseignement Général		JOURDY Patricia	

Document établi en 3 exemplaires originaux

Approbation de l'assemblée générale du GPI2D en date du 18/06/2025

Approbation du Recteur, Chancelier des Universités de Paris, en date du

Inventaire des postes informatiques* que vous souhaitez mettre au rebut
dans le cadre de la reprise des déchets issus des équipements électriques et
électroniques (DEEE) par le prestataire

* Unités centrales & écrans

à remplir par le lycée	à remplir par le prestataire
------------------------	------------------------------

Numéro de ticket :

ID	UAI	Type Equipement	Numéro série	Numéro d'inventaire	Constructeur	Modèle	Etat	Date de reprise	Eco_prestataire	BSD	Date de valorisation	Date maj
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KFQ		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KG0		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KKH			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KRB			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KFS		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113GCF		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KQY		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC51145KW		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170G8H			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GCH		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113BYL		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KDP		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170G95			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113PCV		ECO/1210464-01/BC19/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KJ4			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GRB		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KDC		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC51145J3		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KK5		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170G94		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KJX		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KRS		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GCR			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170G8R		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GCL			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GMW		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GB4		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170G9R		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KRN		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KPL		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	YL4Q065802			FUJITSU	ESPRIMO						
0750783U	UNITE CENTRALE	1S3166AF3R8FVC8G			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KP9		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	11S43N945ZVJ43U98D891			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	LITEONB1342722			FUJITSU	M14W-D2990						
0750783U	UNITE CENTRALE	LITEONB1399412			FUJITSU	M14W-D2990						
0750783U	UNITE CENTRALE	1S3166AF3R8FVC7N			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	1S3166AF3R8YG9VC			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	LITEONB2099156			FUJITSU	M14W						
0750783U	UNITE CENTRALE	11S45K6243ZVJ56V9BC0S4			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC0494VPH	BC9201000578		HP	HP Compaq 6005 Pro						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KGP			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	11S45K6243ZVJ56V9BD3RT			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	11S45K6243ZVJ56V9BC0SC			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KNY		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC42360FB		ECO/1210464-01/BC7/2014	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC0494VQL	BC9201000559		HP	HP Compaq 6005 Pro						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GCJ			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GC9		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC0494WQN	BC9201000593		HP	HP Compaq 6005 Pro						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC42360MY			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	11S45K6243ZVJ56V9BC0S4			HP	HP Compaq 6005 Pro						
0750783U	UNITE CENTRALE	LITEONB1342724			FUJITSU							
0750783U	UNITE CENTRALE	LITEONB1399434			FUJITSU	M14W-D2990						
0750783U	UNITE CENTRALE	11S45K6243ZVJ56V9BC0LH			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	YLCM371256			LENOVO							
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC51145LJ		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	ECO/1210464-01/BC19/2015/CZC5113JW5			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	11S45K6243ZVJ56V9BC0LJ			LENOVO	THINKCENTER						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC0494WQQ	BC9201000591		HP	HP Compaq 6005 Pro						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KDM			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KK3			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5170GJC		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KRQ		ECO/1210464-01/BC17/2015	HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC5113KK1			HP	HP Prodesk 600 G1 TWR						
0750783U	UNITE CENTRALE	CZC0494WQG	BC9201000540		HP	HP Compaq 6005 Pro						
0750783U	UNITE CENTRALE	11S45K62										